

# Petit Meaulne-Vitray



## Bulletin municipal de juin 2020

### PROPOS DU MAIRE DE MEAULNE-VITRAY

---



Merci à tous ceux qui durant le confinement ont respecté les règles d'isolement dans l'intérêt de tous, merci aux bénévoles qui ont très tôt décidé de se mobiliser pour fabriquer un très grand nombre de masques, permettant à tous nos seniors d'être protégés.

Merci au Centre social qui a utilisé les dernières technologies pour concevoir des visières destinées à ceux qui étaient en activité.

Merci à ceux qui, pour des raisons professionnelles, étaient sur leur lieu de travail et continuaient leur activité, malgré la pandémie.

Merci enfin à ceux qui nous ont fait confiance et nous ont apporté leur voix.

Comme par le passé, nous continuerons à travailler dans l'intérêt général pour vous et pour notre commune nouvelle.

Et le travail a repris : de nouveau, nous avons contacté les entreprises pour poursuivre des travaux ou entreprendre de nouveaux chantiers.

Il faut aller vite car nos entreprises en ont besoin : elles ont souffert de ce confinement et c'est aussi à notre commune de les soutenir à la hauteur de ses moyens.

C'est ainsi que les travaux du local de La Boule meaulnoise et du bâtiment de la Cure ont repris tandis que nous avons lancé le projet du local d'accueil sanitaire.

Les travaux de la berge du canal ont pu être entrepris pendant le confinement puisque réalisés par une seule personne.

Il nous faut maintenant concrétiser le parking du stade et la numérotation des rues dans nos hameaux.

Il nous a fallu également rouvrir les écoles dans le plus grand respect des règles d'hygiène pour que les enfants soient accueillis dans les meilleures conditions possibles.

Nous travaillons aussi sur des projets à Vitray que le nouveau maire délégué suivra avec attention.

Nous essayons de rattraper les mois perdus, même si la tâche est ardue, mais vous avez élu à nouveau une équipe motivée, que vous pourrez découvrir dans ce bulletin.

Il n'est pas encore question de vous la présenter lors d'une réunion car entre les annonces télévisées et la réalité, il y a un gouffre.

Vous pouvez tout de même vous informer à travers ce bulletin et les autres traditionnels moyens de communication :

le site de la commune [www.meaulne.fr](http://www.meaulne.fr) et sa page Facebook

<https://www.facebook.com/Meaulne-Vitray-380204019119097/>

ainsi que le mail circulaire adressé régulièrement aux personnes qui en ont fait la demande pour les informer des nouveautés du site.

Nous devons, hélas, annuler les réunions publiques d'été car au moment où nous rédigeons ces lignes, l'interdiction de réunion de plus de 10 personnes et la distanciation sont toujours en vigueur.

Nous nous retrouverons au plus tard pour les vœux de nouvelle année. En attendant, je vous souhaite de profiter au mieux de ces vacances et de mettre à profit ces nouveaux moments de liberté.

**Pierre-Marie Delanoy, maire de Meaulne-Vitray**

# PROPOS DU MAIRE DÉLÉGUÉ DE VITRAY

---



Quelle chance nous avons d'habiter en campagne dans une aussi belle région ! Une pensée pour les familles qui ont dû supporter avec patience le confinement dans des appartements en ville...

Une nouvelle équipe municipale vient de se mettre en place au service de notre communauté qui bénéficie d'une situation financière saine.

L'enfouissement des lignes aériennes électriques et téléphoniques est terminé aux Arpents, ce qui a embelli notre hameau. Je remercie Monsieur de Caumont et la municipalité de Meaulne-Vitray de m'avoir suivi sur ce projet.

Nous avons lancé une étude pour l'agrandissement de la cuisine de la salle polyvalente : une architecte a été contactée.

J'ai demandé au maire de Meaulne-Vitray de relancer la Direction départementale des territoires à la Préfecture pour trouver une solution afin de faire respecter la limitation à 30 km/h de la vitesse sur la départementale dans le centre du bourg.

Je déplore le non-respect de l'entretien de certaines propriétés aux Arpents qui entache la beauté du hameau et de la commune.

Nous attendons avec impatience la mise en place du nom des rues et de la numérotation sur l'ensemble du territoire de la commune.

Nous veillerons à préserver le patrimoine de Vitray.

Les élus de la commune déléguée se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances.

**Bernard Damoiseau, maire délégué de Vitray**



# VOTRE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



Pierre-Marie  
DELANOY,  
Maire de  
Meaulne-  
Vitray



Françoise  
TULARS,  
1<sup>ère</sup> adjointe



Jérôme  
JOMIER,  
2<sup>ème</sup> adjoint

Paula  
CHAUSSENOT,  
3<sup>ème</sup> adjointe



Karine  
KREMER,  
4<sup>ème</sup> adjointe



Bernard  
DAMOISEAU,  
Maire  
délégué de  
Vitray



Jacques  
BARDIOT,  
Délégué à la  
Santé



Arthur  
CASAUX



Marie-Paule  
DUBREUIL

Lara  
DUPLAIX



Jessica  
GILLET



David  
GUILLAUME



Karine  
LAPLAINE



Anthony  
MERCIER



Jérôme  
MERLIN

Elisabeth  
PLESSE



Alexandre  
SOUDRY



Brigitte  
TOURRET



***Le maire continuera à tenir sa permanence le premier samedi du mois  
à 11 heures en mairie de Meaulne.  
Le maire délégué et les adjoints peuvent vous recevoir sur rendez-vous  
les samedis matin en mairie de Meaulne ou de Vitray***

# LES DÉLÉGATIONS

---



**Madame Françoise TULARS, 1<sup>ère</sup> adjointe, est déléguée pour :**

- Signer tout bordereau de paiement et bordereau de recettes,
- Signer les courriers aux administrés ou administrations,
- Assurer le suivi des tâches incombant aux agents communaux,
- Assurer le suivi des activités touristiques, des festivités et de l'intendance.

**Monsieur Jérôme JOMIER, 2<sup>ème</sup> adjoint, est délégué pour :**



- L'instruction et la délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de renseignements d'urbanisme,
- Signer tout bordereau de paiement et bordereau de recette, relatif aux domaines délégués,
- Assurer le suivi des travaux communaux, l'examen de projet et le suivi des réalisations de nouvelles constructions et installations municipales,
- Signer les courriers aux administrés ou administrations.



**Madame Paula CHAUSSENOT, 3<sup>ème</sup> adjointe, est déléguée pour :**

- Assurer le suivi de la culture et de la communication,
- Signer les courriers aux administrés ou administrations.



**Madame Karine KREMER, 4<sup>ème</sup> adjoint, est déléguée pour :**

- Assurer le suivi des affaires sociales,
- Signer les courriers aux administrés ou administrations.



**Monsieur Bernard DAMOISEAU, maire délégué de Vitray, est délégué pour :**

- Assurer le suivi des relations avec les associations,
- Assurer le suivi des tâches incombant aux agents communaux,
- Signer les courriers aux administrés ou administrations.



**Monsieur BARDIOT Jacques, conseiller municipal, est délégué pour :**

- Assurer le suivi des affaires de la santé et de la solidarité aux aînés.

# LES COMMISSIONS



## Finances

MMES CHAUSSENOT - DUBREUIL – DUPLAIX – GILLET –  
KREMER - LAPLAINE – PLESSE - TOURRET – TULARS  
MM. BARDIOT - CASAUX – DAMOISEAU - GUILLAUME -  
JOMIER - MERCIER - MERLIN – SOUDRY



## Bâtiments Voirie

MME DUPLAIX  
MM. DAMOISEAU - JOMIER - SOUDRY



## Cadre de vie *Environnement, Fleurissement et Action Citoyenne*

MMES CHAUSSENOT - KREMER – PLESSE - TOURRET -  
TULARS  
M. GUILLAUME



## Sport Jeunesse Vie associative

MMES DUBREUIL - KREMER – LAPLAINE  
MM. CASAUX - JOMIER – MERCIER – SOUDRY



## Salles des Fêtes

MMES GILLET – KREMER – TULARS  
MM. DAMOISEAU - MERLIN



## Communication

MME CHAUSSENOT  
MM CASAUX - JOMIER – GUILLAUME – MERCIER –  
MERLIN



## Enfance

MMES DUBREUIL – DUPLAIX  
MM.CASAUX – MERCIER – SOUDRY



## Personnel communal

MMES PLESSE – TULARS  
MM. BARDIOT - DAMOISEAU



## Culture et Festivités

MMES CHAUSSENOT -TULARS  
MM. CASAUX - DAMOISEAU – MERLIN



## Économie

MMES CHAUSSENOT – PLESSE  
MM. BARDIOT - GUILLAUME – JOMIER - MERLIN –  
SOUDRY



## Tourisme

MMES LAPLAINE – PLESSE -TULARS  
MM. CASAUX - GUILLAUME - MERLIN

# Visite de la chaufferie bois par la nouvelle équipe municipale

---

La chaudière bois (photo n°1) est constituée d'un foyer en bas et d'une partie supérieure où la chaleur est récupérée. Elle est alimentée par des copeaux fournis par la scierie Chignac qui sont transportés par une vis sans fin depuis le silo à l'extérieur (photo n°2). Exceptionnellement, une chaudière fioul est utilisée (photo n°3).



Photo n°1



**Conseillers  
municipaux en  
visite**



Photo n°3



Photo n°2

# Une nouvelle secrétaire à la mairie déléguée de Vitray

Arrivée en catimini pendant le confinement, Valérie Massalve a pris ses fonctions le 6 avril, en remplacement de Claudine Duplaix qui nous a quitté pour un poste à temps plein à la mairie de Valigny. Votre nouvelle secrétaire vous accueille à la mairie de Vitray les lundis de 14h à 17h et les mardis de 14h à 17h30, ainsi que les jeudis de 14h à 17h30. Déjà connue de beaucoup d'entre vous grâce à sa présence à l'agence postale de Meaulne, cela fait plus d'un an qu'elle effectue des remplacements à la mairie de St Victor.



Mme MASSALVE

« J'ai reçu un bon accueil des élus, du personnel, des habitants et je les remercie vivement pour leur confiance. C'est un beau challenge qui s'offre à moi. Actuellement, je prends mes marques et espère œuvrer dans le bon sens pour sceller notre belle commune nouvelle Meaulne-Vitray » confie-t-elle.



Mairie de Vitray et chapelle privée  
Saint Éloi

# Inscription des enfants à l'école

---

Comme chaque année, les parents ont inscrit les enfants qui entrent pour la première fois à l'école.

L'inscription est du ressort du maire.

Les enfants des toutes petites sections pourront faire leur rentrée **en septembre 2020 et en janvier 2021**.

Pour la rentrée 2020, y compris les toutes petites sections, ce sont 18 nouveaux enfants qui ont été inscrits.

Nous leurs souhaitons la bienvenue.

En cas de nouvelle inscription, contactez la mairie.



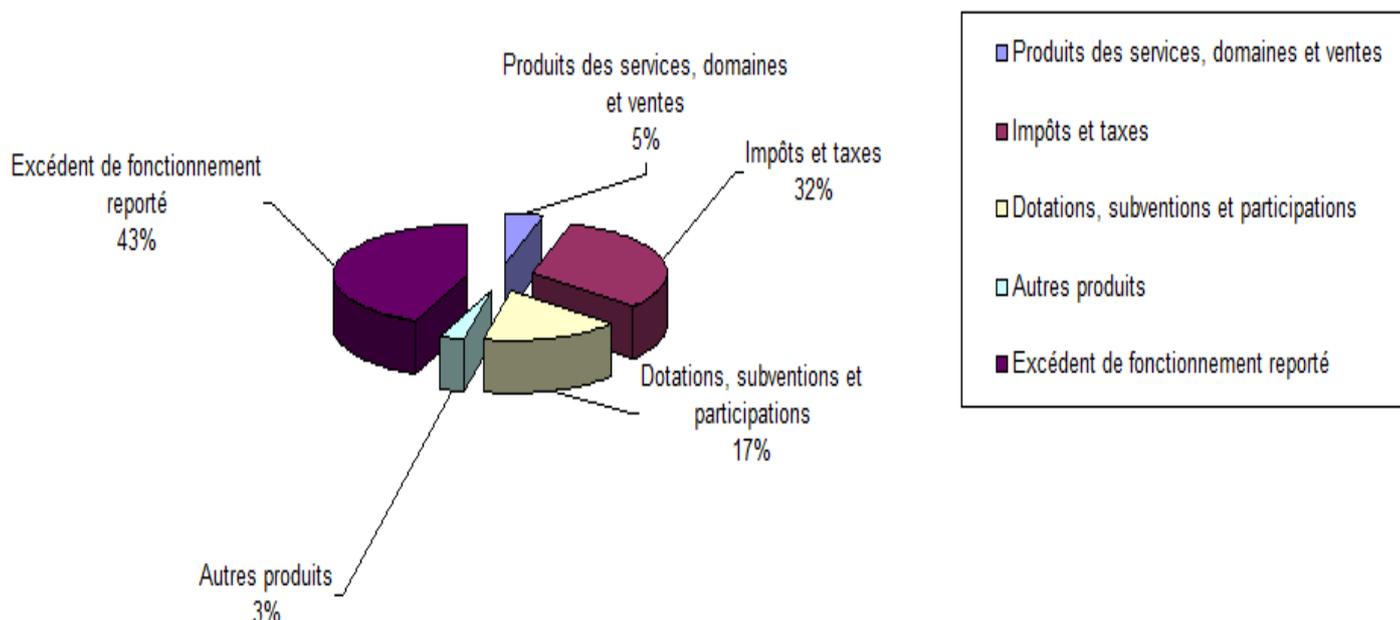
# Apprendre à nager avec l'école

---

Chaque année, la Communauté de communes du Pays de Tronçais budgete auprès des écoles la somme nécessaire à l'apprentissage de la natation. La seule condition pour que les écoles de Meaulne-Vitray puissent y aller est de trouver des parents accompagnateurs volontaires. Trois sont déjà d'accord mais il en faudrait d'autres. L'inscription peut se faire à la mairie ou auprès de la directrice.

# Présentation du budget 2020 et projets

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 111 714 €



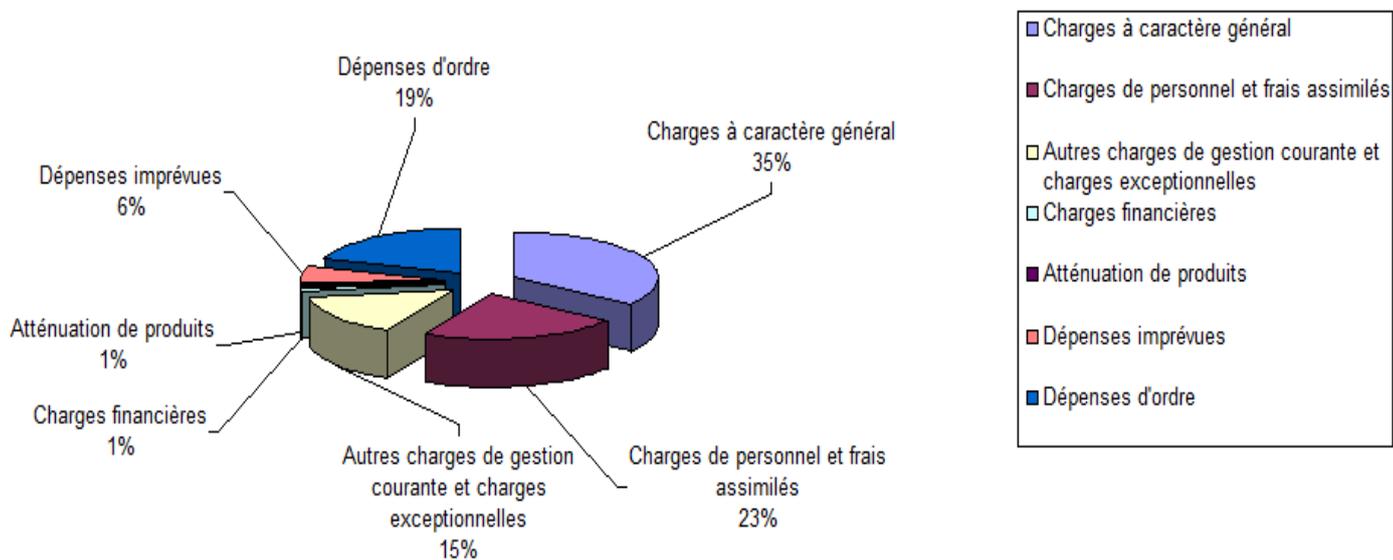
Les “**produits de service, domaines et ventes**” correspondent en partie aux loyers de l’agence postale communale, la location du gîte de groupe et des versements de la Communauté de communes.

“**Impôts et taxes**” concernent surtout les taxes sur le foncier bâti et non bâti, la taxe d’habitation ayant été dégrévée à 100 % sauf pour les résidences secondaires.

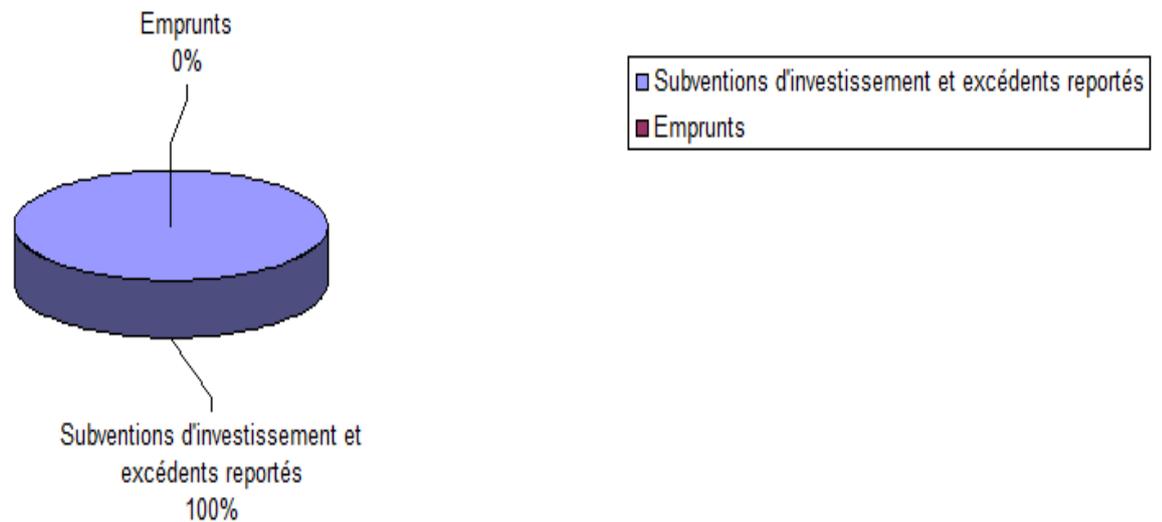
“**Dotations, subventions et participations**” sont surtout des dotations de l’Etat.

Les “**autres produits**” sont les loyers des logements communaux.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 111 714 €

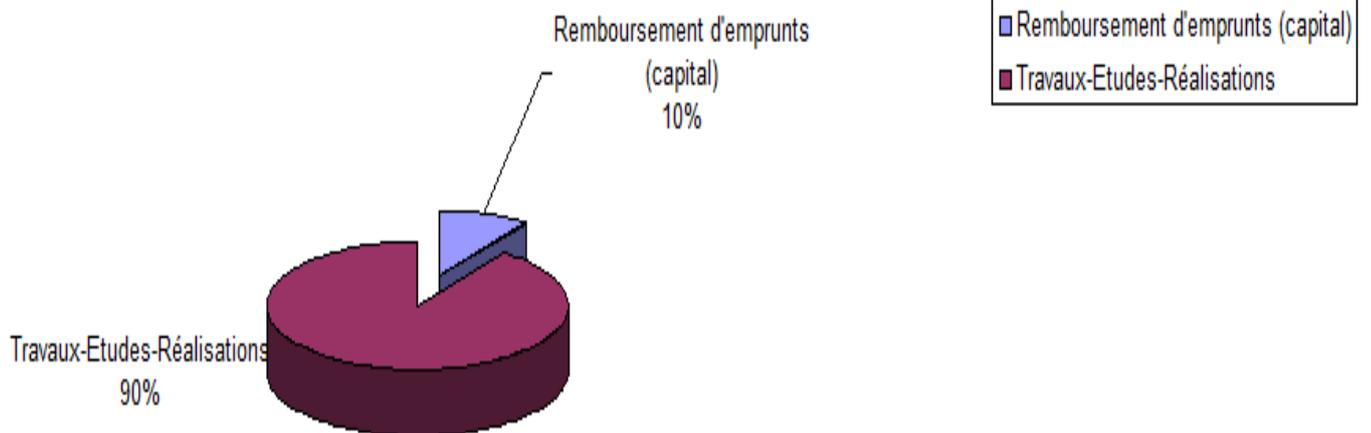


**RECETTES D'INVESTISSEMENT : 723 205 €**



Cette année, aucun **emprunt** n'est prévu afin de poursuivre notre réduction de la dette communale.

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 723 205 €**



Les principaux **investissements** concernent le cimetière, l'aménagement du parking du stade, la fin des travaux de la Cure, l'aménagement de l'Espace d'accueil sanitaire, la numérotation des hameaux et l'étude sur la cuisine de la salle des fêtes de Vitray.

# Emplois saisonniers à la mairie

---

Comme l'année précédente, la commune de Meaulne-Vitray recherche des jeunes gens ayant au moins 18 ans et habitant la commune pour réaliser quelques travaux, du 15 juillet au 15 août. En fonction du nombre de candidatures pourront être créés un contrat de 1 mois ou bien 2 contrats de 15 jours.

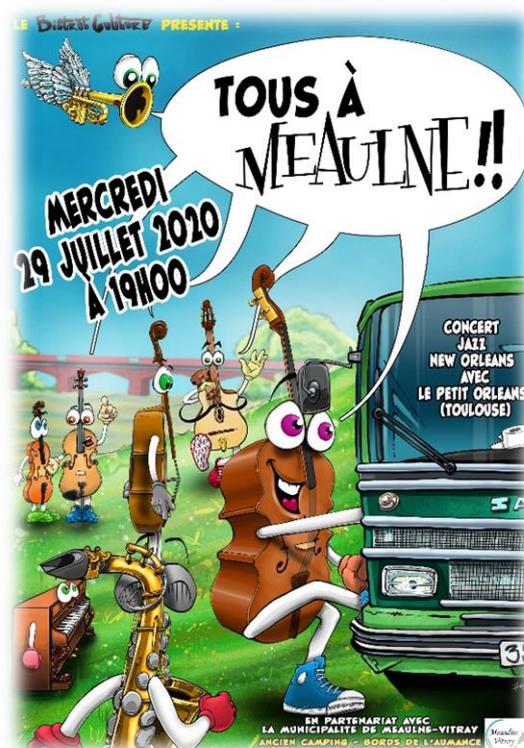
Les travaux concerneront principalement l'entretien des espaces verts et du mobilier urbain. Le permis est souhaité mais non indispensable.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser en mairie ou aux nouveaux responsables du personnel communal :  
Mme TULARS et M. DAMOISEAU

## Bistrot Culture à Meaulne-Vitray

---

Le Bistrot Culture d'Ainay souhaite renouveler son concert sous la formule apéro-bus à l'ancien camping de Meaulne le mercredi 29 juillet, en partenariat avec la municipalité et Vitray Festivités. Le groupe Le Petit Orléans, de Toulouse, jouera de la musique jazz New Orleans. Il est prévu une restauration, merguez-saucisses au barbecue, glaces artisanales et boissons. Tout a été pensé pour respecter les contraintes sanitaires : couloirs de déplacement, tables par groupes à bonne distance et si elles ne sont pas annulées d'ici-là, il vous faudra venir avec vos masques.



# CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

---

La commune de Meaulne-Vitray reconduit le concours des maisons fleuries ; il a pour objet de récompenser les actions menées par les habitants en faveur du fleurissement des jardins ou de l'entretien des trottoirs et des abords. Nous vous invitons à participer nombreux.



Vous pouvez vous inscrire en complétant le formulaire ci-dessous et en le retournant à la mairie ou en le renvoyant par mail à [mairie.meaulne@orange.fr](mailto:mairie.meaulne@orange.fr) avant le 12 juillet 2020.



.....  
Mme/M.

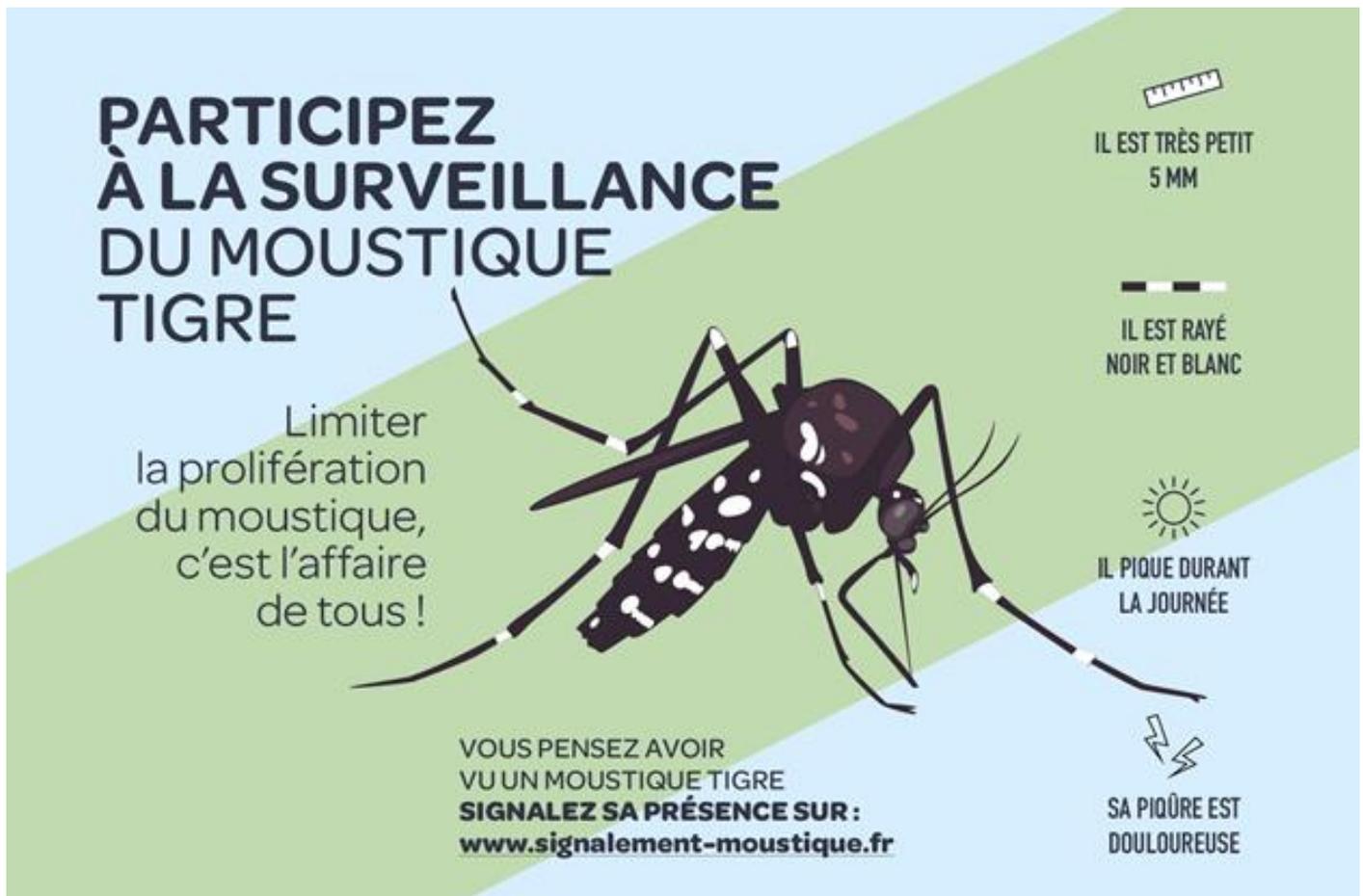
.....  
Adresse

Souhaite s'inscrire au concours communal des maisons fleuries.

Le ..... / ..... /  
2020

Signature

# Le moustique-tigre



"Le moustique tigre est plus petit qu'une pièce de 1 centime, il a un vol assez lent et il est facile à écraser en vol. Il est noir avec des rayures blanches sur les pattes et sur l'abdomen, ce qui lui vaut son surnom", explique Vigilance-moustiques.

*Aedes albopictus*, moustique tigre vecteur de maladies comme la dengue, le chikungunya ou zika, est présent sur le territoire français depuis 2004. C'est ce qu'on appelle une espèce généraliste : il est capable de coloniser des gîtes larvaires naturels (creux de rocher, trou d'arbre, bambou...) ou créés par l'homme (vases, fûts, pneus, regards d'eau pluviale). Elle est aussi généraliste car capable de piquer de nombreux hôtes animaux en l'absence de l'homme. Ces caractéristiques lui permettent donc de coloniser des environnements forestiers ou des environnements proches de l'homme. Il est par ailleurs capable d'assurer le transfert d'agents infectieux des animaux (sauvages ou domestiques) à l'homme.

La colonisation du territoire français par le moustique tigre s'étend du Sud vers le Nord et concerne aujourd'hui 66 départements, comme l'a annoncé récemment la Direction générale de la santé. Bien que Auvergne-Rhône-Alpes soit la 3e région de France métropolitaine la plus touchée, les

départements de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire restent à ce jour moins impactés par la présence du moustique tigre, alors que le Cher et la Nièvre sont déjà en vigilance rouge. Cette année, l'hiver plutôt doux et les vagues de chaleur précoces ont fait démarrer très tôt, dès le début du mois de mai, la saison du moustique tigre. Anthropophile par nature (il aime l'homme !!), il est pratiquement impossible de s'en débarrasser une fois installé dans un département ou une commune.



Photo ARS Aquitaine

Pour se protéger des piqûres, l'Organisation Mondiale de la Santé rappelle toutefois qu'il est préférable de porter des vêtements amples de couleur claire, et d'éviter de laisser des eaux stagnantes qui favorisent la prolifération des larves.

(Texte adapté des sites de l'Institut Pasteur <https://www.pasteur.fr/fr/journal-recherche/actualites/>, de l'Agence régionale pour la Santé et de Vigilance-moustiques)

# Terrain du stade et équipe de foot masculine

---

L'Union sportive Meaulne-Braize évoluera en division 4 la saison prochaine. Le championnat de football du district de l'Allier ayant été interrompu pour raison sanitaire, le classement définitif retenu est celui du 15 mars 2020. L'équipe de football de Meaulne-Braize était alors deuxième de sa poule. Le district de l'Allier a choisi de faire monter notre équipe locale grâce à cette deuxième place : elle était la meilleure deuxième de toutes les poules de la division 5. Le président, Didier Mathiaud, est heureux de cette bonne nouvelle, car en plus d'être en règle avec l'arbitrage, la nouvelle pelouse du stade est magnifique. Grâce à ces résultats et le beau complexe sportif René Acolas, l'union sportive Meaulne-Braize a déjà eu trois signatures de nouveaux joueurs et entend bien ne pas s'arrêter là, en étoffant son équipe encore davantage : les personnes intéressées peuvent contacter Didier Mathiaud au 06 63 88 97 61.



**La nouvelle pelouse du  
stade municipal**

# Quelles sont les règles pour l'implantation de clôtures ?

---

Les clôtures servent à enclore les terrains de propriétaires de maisons. Elles sont aussi utilisées pour enclore les pâturages, éviter l'incursion d'animaux nuisibles sur son terrain ou empêcher la sortie de bétail. Il peut notamment s'agir de palissades en bois, haies végétales, grillages, murs, clôtures électriques.

Si l'installation d'une clôture ne nécessite pas toujours une autorisation, d'autres règles doivent impérativement être respectées.

Dans tous les cas, une clôture ne doit pas empiéter sur la propriété voisine.

Si la clôture se trouve en bordure d'une voie publique (un chemin, par exemple), il peut exister une distance à respecter.

De même, si le terrain est frappé d'alignement, il est nécessaire de se renseigner auprès de la mairie pour savoir quelles règles sont applicables.

Si le terrain borde une voirie dangereuse dans ses accès, il est utile de se rapprocher du gestionnaire de voirie, département ou Communauté de communes ou commune.

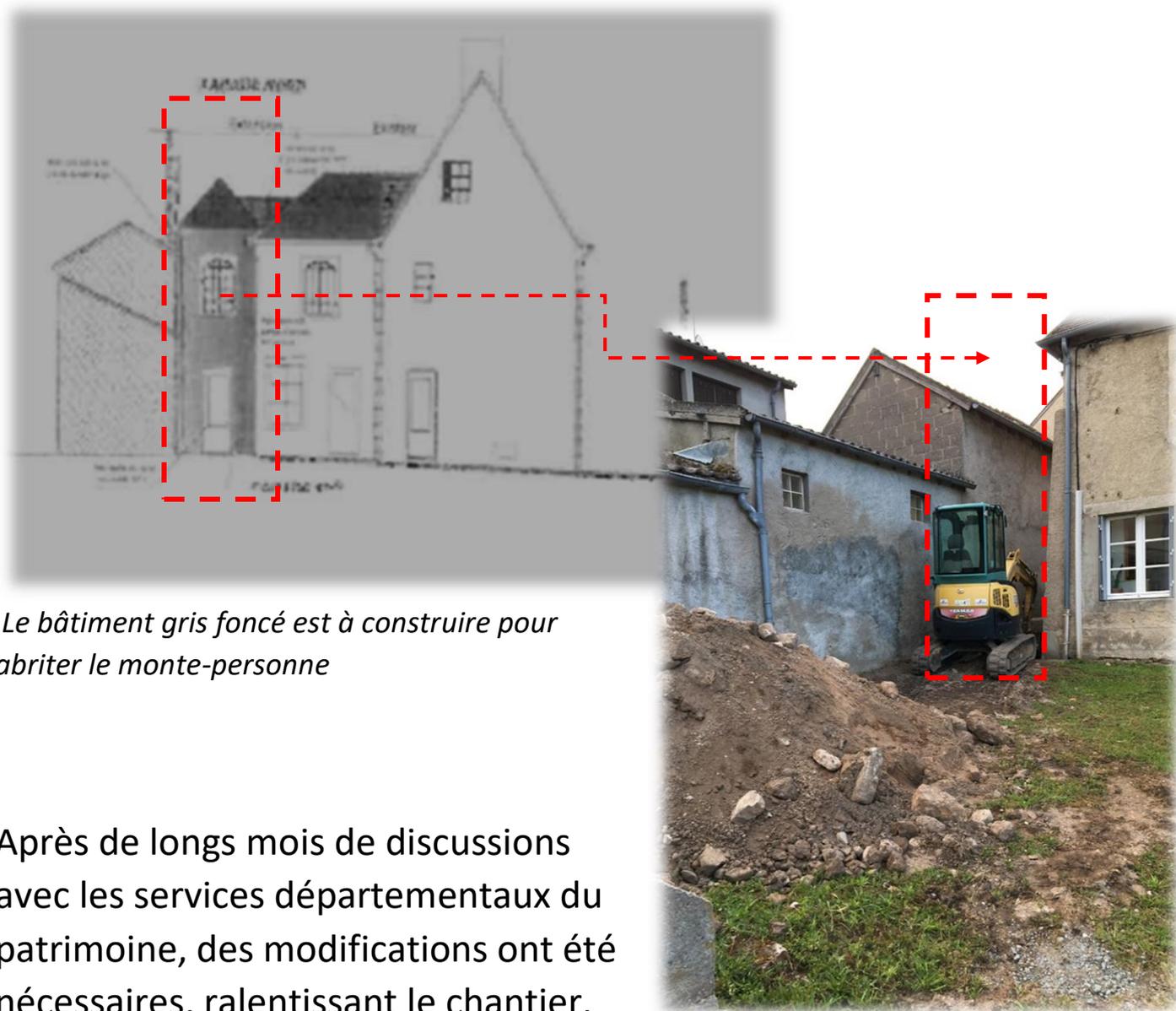
L'implantation d'une clôture est en principe dispensée de Déclaration Préalable (DP) ou de demande de Permis de Construire (PC). Dans tous les cas, il faut respecter la réglementation en vigueur, même si une demande d'autorisation n'est pas requise. Toutefois, une **déclaration préalable de travaux** est exigée dans certains cas. Pour savoir si votre installation est soumise à déclaration, il convient de contacter votre mairie.

Le non-respect de l'obligation de déclaration peut entraîner des sanctions pénales ainsi que sa destruction. Par exemple, une commune a saisi le tribunal pour ordonner l'enlèvement d'une clôture et la remise en état des lieux d'une parcelle qu'un particulier avait clos. En effet, ce particulier avait exécuté les travaux sans autorisation et ce, contrairement à ce que prévoit le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. Le PLU de Meaulne est consultable à la mairie ou sur le site communal

<http://www.meaulne.fr/vie-municipale/urbanisme-travaux-plu/>

# L'Espace Jacqueline Pelletier Doisy-Delachaux

Enfin nous voilà à la dernière phase des travaux à la cure, qui s'appellera bientôt Espace Jacqueline Pelletier Doisy-Delachaux, grâce au don de son fils Guillaume Delachaux.



*Le bâtiment gris foncé est à construire pour abriter le monte-personne*

Après de longs mois de discussions avec les services départementaux du patrimoine, des modifications ont été nécessaires, ralentissant le chantier.

Ces derniers travaux concernent l'extension du bâtiment pour y intégrer le monte-personne indispensable pour rendre l'étage accessible, ainsi que la rénovation des façades et la création de rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

# Un nouveau radar sur la commune

---

Après quelques mois d'absence, un nouveau radar a été installé sur la RD 2144. Les radars sont implantés par décision de l'État et autorisation du Département, sans intervention de la commune. Celui-ci est un modèle très récent qui enregistre diverses infractions dans les deux sens.



**Les toits... et les arbres ... du centre bourg de Meaulne**

## INFOS PRATIQUES :

**Mairie de Meaulne : 2, place de la**

**Mairie Tél : 04 70 06 95 34**

Fax : 04 70 06 91 29

Mail : [mairie.meaulne@orange.fr](mailto:mairie.meaulne@orange.fr)

Site web : <http://www.meaulne.fr>

> Accueil du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 15h à 18h

Permanence d'un élu (maire ou adjoint) sur rendez-vous le premier samedi du mois de 11h à 12h

Location de la salle Alain Fournier : renseignements sur le site de la commune et s'adresser à la mairie

**Ecole maternelle**      **Ecole primaire :**

9, place de l'Église      14, place de la Mairie

Tél : 04 70 06 98 75      Tél : 04 70 06 92 12

Mail : [ecole.meaulne.03@ac-clermont.fr](mailto:ecole.meaulne.03@ac-clermont.fr)

**Garderie en période scolaire**

Ø Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h-9h et 16h30-18h30 pour les enfants scolarisés à Meaulne – Tél : 04 70 04 33 56

**Centre Social : 7, chemin de Dagouret**

Tél : 04 70 06 95 21

Mail : [centre.social.meaulne@wanadoo.fr](mailto:centre.social.meaulne@wanadoo.fr)

Site web: <http://meaulne.centres-sociaux.fr>

**Bibliothèque : Ecole primaire** (salle au rez-

de-chaussée) – Actuellement fermée -

Ouverture les mercredis de 13h30 à 15h00

Responsable : Mme BODARD

**L'agence postale communale :**

10, place de la Mairie      Tél : 04 70 08 66 72

Ø Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h

Ø Mercredi et samedi 10h-12h

Ø Courrier relevé à 12h (samedi à 10h30)

**Ramassage des ordures ménagères et des recyclables (poubelles couvercle**

**jaune) :** > Lundi matin pour Meaulne et pour Vitray

**Mairie de Vitray Tel : 04 70 06 96 08**

Mail : [mairie-vitray@wanadoo.fr](mailto:mairie-vitray@wanadoo.fr)

> Ouverture : lundi de 14h à 17h, mardi et jeudi de 14h à 17h30

Permanence du maire délégué : sur rendez-vous

Location de la salle des fêtes : s'adresser à la mairie

**Médecin : Mme Laure GOZARD**

15 Rue des Dames – Tél : 04 70 06 95 73

**Médecin de garde : 04 70 48 57 87**

**Dentiste : M. Jacques VIGIER**

4 Route d'Hérisson – Tél : 04 70 07 22 57

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h

**Infirmières : Mlle Mélanie VENUAT et Mme Isabelle TAVERNE**

15, rue des Dames      Tél : 04 70 06 98 02

**Pharmacie : M. Jérôme MERLIN**

19, route de Paris – Tél : 04 70 06 96 45

Ø Ouverture du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-19h ; samedi 9h-12h

**Pharmacie de garde : 39 15**

**Déchèterie de Vallon en Sully :**

La Montgarnie – Tel 04 70 06 55 61

SICTOM Région montluçonnaise à Domérat

Tel 04.70.64.23.80 – 04.70.64.10.38

Horaire d'été (1er avril - 1er novembre) : mardi, mercredi, vendredi, samedi : 8h-12h et 13h30-18h ; fermeture lundi et jeudi

Horaire d'hiver : mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ; fermeture lundi et jeudi

**Gîte de groupe municipal (15 pers.) :**

ouvert toute l'année ; 3 chambres, cuisine équipée, douches, cour fermée.

Photos et tarifs sur le site de la commune.

Réservations par mail : [gitemeaulne@orange.fr](mailto:gitemeaulne@orange.fr) ou par tél : 04 70 06 91 13